

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

De la Commune de CHAMPEAUX

DEPARTEMENT

Séance du 03 février 2021

MANCHE

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi 03 février à 20 heures et trente-deux minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme JULIEN-FARCIS Sophie.

Présents : Mme JULIEN-FARCIS Sophie, Mr LEGATHE François-Jean, Mr PORTAIS Serge, Mr GODEFROY Cédric, Mme LETELLIER Sophie, Mme GIARD Claudine, Mr JOLLY Thierry, Mme ROBIN Nadine, Mme BOUCHAUD Annabelle, Mme GRETHEN-SEZILLE Dominique.

Absents excusés : néant

Pouvoir : néant

Mme BOUCHAUD Annabelle est nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme Le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de lire et de valider le compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2020.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité.

I - VOTE DU HUIS CLOS.

DCM-2021-02-03/01

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, le conseil municipal peut se réunir en tout lieu sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique, en cas d'impossibilité technique, le conseil municipal doit autoriser le huis clos.

Vu l'entrée en vigueur de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 présentant un certain nombre de dispositifs dérogatoires mis en place lors de la première période de mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire, en particulier ceux présentés par le Maire ci-dessus,

Vu la convocation du 28 janvier 2021 pour la présente réunion du conseil municipal précisant le huis clos pour l'organisation de cette réunion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-18 autorisant le huis clos en raison de la crise sanitaire et de l'impossibilité technique de mettre en ligne les débats

Madame le Maire demande que le conseil municipal se déroule à huis clos.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité.

Information au conseil :

Madame Le Maire précise au Conseil Municipal, que suite à une demande de la Trésorerie de Granville Terre et Mer concernant un rappel d'attribution de compensation de 2019, elle a pris un arrêté municipal (2021/01 du 14 janvier) pour un virement de crédit de 1547 € à l'article des reversements de fiscalité pris sur le chapitre des dépenses imprévues (022).

II – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU S.M.P.G.A. PAR MONSIEUR CEDRIC GODEFROY (DELEGUE).

DCM-2021-02-03/02

Monsieur Cédric GODEFROY a assisté en tant que délégué à une réunion de la S.M.P.G.A. le 25 novembre 2020 présentant le rapport prix / qualité du service 2019.

A retenir :

3 systèmes de production et de gestion : Régie, Délégation de Service Public et Gérance.

A l'avenir, le système de gérance disparaîtrait en 2027.

Objectifs :

- diminuer les pertes de volumes. Actuellement perte de plus de 300 000 m³
- harmoniser les prix entre les communes selon des tranches pour les consommations
- harmoniser les coûts d'abonnements.

Le prix de l'abonnement pour Champeaux risque d'augmenter.

Monsieur LEGATHE se propose de publier ce rapport sur le site de la commune pour que les Champelais puisse prendre connaissance des éléments de ce rapport. Un exemplaire sera également mis à disposition en mairie pour consultation papier.

Rapport adopté à l'unanimité

III – CONVENTION LYCEE NATURE DE COUTANCES

DCM-2021-02-03/03

Madame le Maire présente la convention d'un partenariat pédagogique avec le Lycée Nature de Coutances.

Le projet concerne 12 élèves de BTS / 3 enseignants, qui se proposent dans le cadre de leur projet d'étude paysagère (sur un site littoral avec différents cadres légaux, Loi Littoral, site remarquable, Natura 2000...) de préparer un diagnostic sur la zone de stationnement du Sol Roc (avec propositions de solutions d'aménagement) qu'ils présenteront au conseil municipal en mai 2021 et une restitution de projet en février 2022.

La contrepartie pour la commune est de mettre à disposition les 3 gîtes communaux pendant 5 jours, sur la semaine du 12 au 16 avril 2021 pour un temps d'étude de terrain. La salle de convivialité sera mise à disposition comme salle de travail et les documents administratifs de la mairie (PLU, cartes,...) seront consultables.

Mme GRETHEN-SEZILLE demande s'il y a nécessité de la présence d'élus pour les accompagner sur les différents sites.

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.

Madame Le Maire répond qu'avec le contexte sanitaire, il est compliqué de se projeter sur la tenue réelle des dates et événements. Ces problématiques seront à revoir plus tard, cependant des échanges avec les élus sont prévus.

Mr JOLLY alerte sur l'idée de faire remplir un contrat de location, même si c'est à titre gratuit, par rapport aux assurances. Madame le Maire précise que les garanties d'assurance sont présentes dans la convention.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

IV – ANNULATION DE CREANCES ASSAINISSEMENT. DCM-2021-02-03/04

La Trésorerie d'Avranches a demandé une admission de non-valeur de 2 montants : 2€ et 28,80€. Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'effectuer une rectification à mandater pour annuler ces valeurs.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

2 créances sont à éteindre :

Demande du tribunal de Grande Instance d'effacer une dette de 398,40€ liée à une facture d'assainissement pour une personne ayant un dossier de surendettement (cumul de plusieurs années de difficultés).

Le conseil vote : 6 voix POUR
4 voix ABSTENTIONS
La proposition est acceptée.

Demande d'annulation de créance pour régulariser une erreur de facture d'assainissement d'un montant de 622,31€ : la STGS a facturé à une personne qui n'est pas raccordée au réseau collectif.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

V – PARTICIPATION AUX FRAIS DE CANTINES ET DE GARDERIES POUR L'ANNÉE 2021 DCM-2021-02-03/05

Après avoir rappelé les tarifs votés par délibération pour les années 2018 / 2019 / 2020 sur ces participations de la mairie à ces prestations, Madame Le Maire propose d'harmoniser les tarifs pour l'ensemble des écoles dont dépendent les enfants Champelais et délibérer pour l'année 2021 :

Mme GIARD demande qu'on lui rappelle les tarifs de l'école de Carolles. Madame le Maire répond à savoir :

1€ pour les garderies du matin
1,30€ pour les garderies du soir
0,50€ pour les garderies du midi
3€ pour les repas

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.

Les élus s'interrogent sur les modalités de paiement de ces participations pour 2021. Madame le Maire annonce que la municipalité se rapprochera des communes pour les mettre en place.

Pour les garderies du matin : participation à hauteur de 0,80€ /enfant/ matin.

Pour les garderies du soir : participation à hauteur de 1,30€ /enfant/ soir.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Pour les cantines : participation à hauteur de 1,30€ /enfant/ repas.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

L'accompagnement des familles en difficulté pourra être évoqué avec le CCAS.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Mme GRETHEN-SEZILLE s'interroge sur le panneau publicitaire en haut de la côte de Carolles, qui valorise plus Saint-Jean-Le-Thomas que Champeaux. Réponse de Madame le Maire : il s'agit de panneaux qui ne sont pas posés sur la commune et à l'initiative du Département. Madame le Maire évoque les projets de remise à jour de la signalisation : « site classé » vu avec l'inspecteur des sites et signalisation chemins pédestres avec Granville Terre et Mer.

Mr JOLLY fait part d'une interview TENDANCE OUEST à laquelle il a participé, avec l'office de tourisme de Granville Terre et Mer, pour faire la promotion des falaises de Champeaux.

L'objectif était de valoriser le « plus beau kilomètre de France ».

(<https://www.tendanceouest.com/actualite-376997-videos-revivez-vivement-le-week-end-en-direct-de-champeauxx.html>)

Mr LEGATHE précise qu'un technicien fait des relevés sur la commune en ce moment pour l'installation de la fibre sur la commune avec une commercialisation prévue en 2023. Précision est faite que cette personne est véhiculée avec une Clio blanche banalisée (à préciser aux Champelais).

Madame Le Maire et Mr LEGATHE ajoutent que la réunion avec les services déchets de Granville Terre et Mer s'est tenue hier et que le projet vélo est en cours avec Granville Terre et Mer (Carolles, Jullouville, Saint Pair) d'une part et Sartilly d'autre part.

La séance est levée à 22h09

Vu, pour être affiché le 6 février 2021
Conformément au Code Général des
Collectivités Territoriales



Sophie JULIEN-FARCIS

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.